Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la grande salle du Centre municipal au 124, rue Principale à Palmarolle, le mardi 4 août 2020, à 19 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :		Absences :	
Mmes	Aline Bégin Lyne Vachon Véronique Aubin	M.	Jacques Chabot

Assiste également à l'assemblée, madame Véronique Hince, directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 12 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution nº 20-08-218 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Ajouter les points suivants :

6.2. Mandat à la firme STANTEC pour les servitudes de la Maison des Ainés;

13.2. Autorisation de paiement pour les réparations du rang 6 et 7 Ouest et le chemin des Montagnards;

16.6. Approbation du plan du CISSSAT pour la Maison des Aînés de Palmarolle;

16.7. Mandat à la MRC pour la consultation publique dans le dossier de la porcherie;

16.8. Implantation d'un point de dépôt officiel pour le recyclage des produits électroniques;

17.2. Charte de salaire pour le prêt de services d'un employé municipal;

17.3. Embauche d'un employé aux travaux publics;

17.4. Embauche d'un brigadier scolaire;

17.5. Embauche d'un(e) secrétaire réceptionniste;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
   - 6.1. Dérogation mineure DPDRL200060;
   - 6.2. Mandat à la firme STANTEC pour les servitudes de la Maison des Ainés;

7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
   7.1. Réclamation pour bris de véhicule – Dave Coulombe-Vallières;
   7.2. Réclamation pour bris de véhicule – Cynthia Leclerc;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;
10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
11. PÉRIODE DE QUESTIONS;
12. PÉRIODE D'INFORMATION;
13. SÉCURITÉ INCENDIE;
14. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
   14.1. Adjudication de la soumission pour les travaux de réfection du rang 8 et 9 Est;
   14.2. Autorisation de paiement pour les réparations du rang 6 et 7 Ouest et le chemin des Montagnards;
15. HYGIÈNE DU MILIEU;
   15.1. Soumission de SOLUTIOS pour le remplacement du panneau de contrôle avec télémétrie;
16. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
   16.1. Tenue des séances du conseil à un autre endroit que la Salle du conseil actuelle;
   16.2. Ouverture possible de l'Aréna Rogatien-Vachon et du Studio Santé;
   16.3. Abrogation de la résolution n° 20-03-082;
   16.4. Nomination d'un secrétaire au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
   16.5. Modification des modalités de location de salle dans le cadre de la COVID-19;
   16.6. Approbation du plan du CISSSAT pour la Maison des Aînés de Palmarolle;
   16.7. Mandat à la MRC pour la consultation publique dans le dossier de la porcherie;
   16.8. Implantation d'un point de dépôt officiel pour le recyclage des produits électroniques;
17. EMPLOYÉS;
   17.1. FQM – Formation « *La gestion financière municipale* » pour la directrice générale et la technicienne comptable;
   17.2. Charte de salaire pour le prêt de services d'un employé municipal;
   17.3. Embauche d'un employé aux travaux publics;
   17.4. Embauche d'un brigadier scolaire;
18. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
   18.1. Avis de motion concernant une modification au *Règlement n° 321 constituant un comité consultatif d'urbanisme*;
   18.2. Adoption du premier projet de règlement modifiant le *Règlement 141* concernant la zone 106;
   18.3. Date pour la tenue de l'assemblée publique de consultation pour la modification de la zone 106;

19. PÉRIODE DE QUESTIONS;
20. SUJETS DIVERS;
21. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la directrice générale p. i., secrétaire-trésorière p. i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit adopté tel que présenté.

→ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Résolution nº 20-08-219 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020**

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 présenté par la directrice générale p. i., secrétaire-trésorière p. i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la page 2, le point 9. Rapport de la direction générale, est retiré de l'ordre du jour.

À la page 14, à la résolution 20-07-214, l'affirmation « *au taux horaire de 22 $* » est supprimée.

À la page 14 à la résolution 20-07-214, la phrase « (…) *et que la formation concernant la préparation de la surface de la patinoire et la conduite de la Zamboni, le salaire sera fixé à 24 $/h.* » est modifiée pour « (…) *la formation concernant la préparation de la surface de la patinoire et la conduite de la Zamboni sera donnée à l'employé.* »

Les modifications seront faites directement dans le procès-verbal du 6 juillet 2020.

→ AFFAIRES EN DÉCOULANT

Aucun dossier n'a été traité

→ DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Aucun document ni rapport n'a été déposé

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance pertinente n'a été déposée.

→ URBANISME

Résolution nº 20-08-220 **Dérogation mineure DPDRL200060**

ATTENDU que la première dérogation concerne les marges latérales et arrières du 73, 8e Avenue Ouest;

ATTENDU que la présence d'une porte pleine ou à verre translucide dans un mur n'est pas considérée comme une vue, non plus qu'un escalier, un balcon, une galerie, une terrasse ou un patio;

ATTENDU que la deuxième dérogation concerne les garages pour véhicules automobiles et les dépendances du 73, 8e Avenue Ouest, le garage mesure environ 146,9 m^2, le maximum autorisé étant de 139,4 m^2 selon le règlement. Le pavillon à environ 18,8 m^2. Le total relevé par l'arpenteur est de 165,7 m^2, le maximum autorisé est de 146,26 m^2, selon le règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande ne cause pas d'inconvénient aux propriétés avoisinantes et ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder cette demande dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accorde les demandes de dérogations mineures pour la propriété du 73, 8e Avenue Ouest à Palmarolle tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution nº 20-08-221 **Mandat à la firme STANTEC pour les servitudes de la Maison des Ainés**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statut d'ajouter au mandat déjà effectif de la firme STANTEC pour les rangs 8 et 9 Ouest et pour la 13e Avenue, l'élaboration des plans pour les servitudes pour le réseau d'aqueduc et le réseau d'égouts ainsi que pour le pluvial dans le dossier de la Maison des Aînés de Palmarolle.

→ DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution nº 20-08-222 **Réclamation pour bris de véhicule – Dave Coulombe-Vallières**

ATTENDU que monsieur Dave Coulombe-Vallières demeure dans le rang 8 et 9 Est à Palmarolle;

ATTENDU que monsieur Vallières a subi des dommages sur son véhicule à cause du mauvais état du rang 8 et 9 Est;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statut de reporter cette demande à une séance ultérieure puisque la Municipalité est en attente d'informations de la part de ses assureurs, la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ).

Résolution nº 20-08-223 **Réclamation pour bris de véhicule – Cynthia Leclerc**

ATTENDU que madame Cynthia Leclerc demeure dans le rang 8 et 9 Est à Palmarolle;

ATTENDU que madame Leclerc a subi des dommages sur son véhicule à cause du mauvais état du rang 8 et 9 Est;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statut de reporter cette demande à une séance ultérieure puisque la Municipalité est en attente d'informations de la part de ses assureurs, la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ).

→ RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution nº 20-08-224 **Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 juillet 2020**

ATTENDU que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 juillet 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars et onze cents (78 989.11 $);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de dix-huit mille quinze dollars et quarante et un cents (18 015.41 $);

QUE la liste des salaires versés au 31 juillet 2020, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt mille six cent trente et un dollars et quatre cents (20 631.04 $);

La directrice générale p. i. et secrétaire-trésorière p. i. Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **PÉRIODE D'INFORMATION**

→ **SÉCURITÉ INCENDIE**

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

Résolution nº 20-08-225 **Adjudication de la soumission pour les travaux de réfection du rang 8 et 9 Est**

ATTENDU que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

CONSIDÉRANT l'urgence d'effectuer les travaux de réfection du rang 8 et 9 Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal entérine l'adjudication de la soumission de l'entrepreneur ENTREPRISES GAÉTAN JOLICOEUR au montant de quatre-vingt-treize mille trois cent quinze dollars et douze cents (93 315.12 $) pour la réfection du rang 8 et 9 Est à Palmarolle, pour les travaux qui vont débuter le 17 août 2020.

Résolution nº 20-08-226 **Autorisation de paiement pour les réparations du rang 6 et 7 Ouest et le chemin des Montagnards**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de mille cent trente-neuf dollars et soixante-dix cents (1 139.70 $) pour les travaux effectués sur le rang 6 et 7 Ouest.

→ **HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution nº 20-08-227 **Soumission de SOLUTIOS pour le remplacement du panneau de contrôle avec télémétrie**

ATTENDU que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

CONSIDÉRANT l'urgence d'effectuer les travaux de réfection du panneau de contrôle en place nécessite des réparations importantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adjuge la soumission de SOLUTIOS pour les travaux d'urgence de remplacement du panneau de contrôle et de télémétrie suite à une défectuosité du panneau actuel, pour un montant de quarante-neuf mille sept cent cinquante dollars (49 750.^{00} $).

→ DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Résolution nº 20-08-228 **Tenue des séances du conseil à un autre endroit que la Salle du conseil actuelle**

ATTENDU que conformément à l'article 145 du *Code municipal*, le conseil peut déterminer par résolution un autre endroit que le lieu habituel pour la tenue des séances;

CONSIDÉRANT que l'actuelle salle du conseil sise au 499, route 393 à Palmarolle, est trop exiguë pour accueillir suffisamment de citoyens tout en respectant les directives de distanciation sociale exigée par le gouvernement dans le cadre de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statut que la tenue des séances du conseil sera dorénavant à la grande salle du Centre municipal sise au 124, rue Principale à Palmarolle, et ce, jusqu'à de nouvelles directives du gouvernement concernant la tenue des séances du conseil dans le cadre de la COVID-19.

Résolution nº 20-08-229 **Ouverture possible de l'Aréna Rogatien-Vachon et du Studio Santé**

CONSIDÉRANT que le conseiller Jacques Chabot qui est responsable du dossier de l'Aréna et du Studio Santé est absent de la présente séance;

CONSIDÉRANT que des rencontres sont prévues dans les prochains jours;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statut de reporter ce point à une séance ultérieure puisque la Municipalité n'as pas toutes les ressources nécessaires en ce moment pour permettre la réouverture de l'Aréna et du Studio Santé et d'attendre que le conseiller en charge du dossier soit présent lors de la prise d'une quelconque décision.

Résolution nº 20-08-230 **Abrogation de la résolution nº 20-03-082**

CONSIDÉRANT qu'on ne peut ajouter ou modifier un élément à une résolution déjà adoptée, mais qu'elle doit être abrogée afin d'en adopter une contenant les nouveaux éléments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 20-03-082 concernant la nomination de l'inspecteur municipal à titre de secrétaire du *Comité consultatif d'urbanisme*.

Résolution nº 20-08-231 **Nomination d'un secrétaire au sein du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal nomme la directrice générale intérimaire Véronique Hince à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme, comme stipulé à l'article 11 du *Règlement nº 321 constituant un comité consultatif d'urbanisme*.

Résolution nº 20-08-232 **Modification des modalités de location de salle dans le cadre de la COVID-19**

ATTENDU que suite au décret 810-2020 du gouvernement qui encadre le port du masque dans les lieux qui accueillent le public dans les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) concernant l'ajout de clauses sur les contrats de location;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de deux clauses à son contrat de location de salle soit :

> « *Le locataire doit porter et s'assurer que toute personne ayant accès aux lieux loués et à ses dépendances porte un couvre-visage, soit un masque ou un tissu bien ajusté qui couvre le nez et la bouche. Le locataire doit interdire d'admettre ou tolérer dans les lieux loués et ses dépendances une personne qui ne porte pas un couvre-visage.* »
>
> « *En cas de défaut du locataire de respecter les obligations prévues à l'alinéa précédent, le locataire s'engage à tenir à couvert et à indemniser la Municipalité, ses représentants, officiers, élus ou employés relativement à ou à l'égard de tout dommage, condamnation, amende ou perte de quelque nature que ce soit découlant de toute réclamation, demande, poursuite, tout recours ou autre procédure qui pourrait être présenté en raison du défaut de respecter les obligations prévues à l'alinéa précédent.* »

Résolution nº 20-08-233 **Approbation du plan du CISSSAT pour la Maison des Aînés de Palmarolle**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte le plan du *Centre intégré de Santé et Services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue* (CISSSAT) pour la Maison des Aînés de Palmarolle tel que présenté par M. Hans Carignan, coordonnateur régional des installations matérielles, direction des services techniques et logistiques.

Résolution nº 20-08-234 **Mandat à la MRC pour la consultation publique dans le dossier de la porcherie**

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statut de confier à la *Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest* (MRCAO), la tenue d'une consultation publique dans le dossier de

l'agrandissement de la porcherie FERME TENLAP PORC INC, sise au 1162, rang 8 et 9 Est à Palmarolle.

Résolution nº 20-08-235 **Implantation d'un point de dépôt officiel pour le recyclage des produits électroniques**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas l'implantation d'un point de dépôt officiel (PDO) de *l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec* (ARPE) sur le territoire de la Municipalité de Palmarolle.

→ EMPLOYÉS

Résolution nº 20-08-236 **FQM – Formation « *La gestion financière municipale* » pour la directrice générale intérimaire et la technicienne comptable**

CONSIDÉRANT la pertinence de cette formation pour la directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire ainsi que la technicienne comptable dans le cadre de leurs fonctions;

POUR CETTE RAISON,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription à la formation « *La gestion financière municipale* » offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour la directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire Véronique Hince et la technicienne comptable Kathleen Asselin, pour un montant de trois cent cinquante-quatre dollars et douze cents (354.12 $) taxes incluses, pour chaque inscription.

Résolution nº 20-08-237 **Charte de salaire pour le prêt de services d'un employé municipal**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statut que le prêt de services d'un employé de la

Fournisseur	Taux horaire	Frais déplacement en kilomètre (aller-retour)	Frais déplacement en temps (aller-retour)
MUNICIPALITE DE PALMAROLLE	40 $ / h	0.46¢ / km	40 $ / h

Municipalité de Palmarolle à une autre municipalité ou ville sera accordé selon la disponibilité de celui-ci, aux tarifs suivants :

Résolution nº 20-08-238 **Embauche d'un employé aux travaux publics**

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Léopold Morin en tant que journalier aux travaux publics, au salaire et aux conditions énumérées dans son contrat de travail.

Résolution nº 20-08-239 **Embauche d'un brigadier scolaire**

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Lyne et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Robert Landry en tant que brigadier scolaire, aux mêmes conditions de travail et au même salaire que l'ancien brigadier.

Résolution nº 20-08-240 **Embauche d'un(e) secrétaire réceptionniste**

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'affichage du poste de secrétaire réceptionniste pour la Municipalité.

→ AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Avis de motion est donné par la conseillère Lyne Vachon, à l'effet qu'une modification sera apportée au *Règlement no 321 – Constituant un comité consultatif d'urbanisme*, et présentation du projet de règlement séance tenante.

Résolution nº 20-08-241 **Adoption du premier projet de règlement modifiant le *Règlement 141* concernant la zone 106**

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle juge opportun d'autoriser les services publics et semi-publics sur la zone 106 et sur une partie des zones 201 et 215;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 6 juillet 2020 par le conseiller Jacques Chabot;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Aline Bégin, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal le conseil municipal adopte le premier projet de règlement portant le numéro 323 intitulé « *Modifiant le règlement de zonage numéro 141 concernant la zone 106* » tel que présenté aux membres du conseil municipal.

Résolution nº 20-08-242 **Date pour la tenue de l'assemblée publique de consultation pour l'adoption du projet de *Règlement nº 323***

ATTENDU que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'Article 125 stipule que, « *La municipalité tient une assemblée publique sur le projet de règlement par*

l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire »;

ATTENDU que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'Article 125 stipule également que, « *Le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité* »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Aline Bégin et unanimement résolu et adopté :
QUE le conseil municipal le conseil municipal mandate la directrice générale intérimaire Véronique Hince et la conseillère Aline Bégin pour déterminer, selon leur convenance, la date pour la consultation publique pour le projet de *Règlement n° 323* concernant des modifications au *Règlement de zonage et d'urbanisme 141*.

→ PÉRIODE DE QUESTIONS

→ SUJETS DIVERS

- Faire mention dans le Journal Le Pont de Palmarolle, le débroussaillage de la piste cyclable par M. Fernand Filion.
- Faire mention dans le Journal Le Pont de Palmarolle, les réparations des trous dans le rang 6 et 7 Ouest par messieurs Onil Aubin, Michel Nicol et Claude Villeneuve.

→ LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution nº 20-08-243 **Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 52 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

_____
Louisa Gobeil
Mairesse

_____
Véronique Hince,
Directrice générale intérimaire
Secrétaire-trésorière intérimaire